# Appel à candidature : Professeur en Service Éducatif aux Musées Bernard d'Agesci et Le Donjon (Niort)

publié le 15/07/2019

## Un.e enseignant.e est recherché.e pour prendre en charge une mission de PSE

*Descriptif :*

Le.la Professeur.e en Service Educatif conduit une mission d’Education Artistique et Culturelle dans la structure culturelle et met en relation les élèves avec les mondes de l’art et de la culture.

*Sommaire :*

- Généralités
- Présentation de la structure
- Les missions des PSE
- Le suivi des actions et le bilan d’activité
- Tutelle et responsabilités
- Profil et indemnité
- Candidature
- Contacts et Agenda

### ● Généralités

Dans l’académie de Poitiers, une trentaine d’institutions et structures culturelles et scientifiques (monuments, musées, théâtres, bibliothèques, services d’archives, etc.), accueillent des Professeur·e·s en Service Éducatif (PSE). Ces Professeur·e·s en Service Éducatif en mission dans ces structures culturelles demeurent sous la tutelle de la Délégation Académique à l’Action Culturelle (DAAC) du rectorat de Poitiers. Leurs missions consistent prioritairement à développer l’accueil, l’information et la sensibilisation des publics scolaires (élèves et professeurs) à toutes les formes de patrimoine, d’art et de culture, y compris dans leur dimension de culture scientifique, technique et numérique.
Dans la structure d’accueil, le·la Professeur·e· en Service Éducatif veille aussi à valoriser l’offre culturelle de la structure en la mettant toujours en relation avec les besoins des élèves et des enseignants, en cohérence avec les programmes disciplinaires et la charte de l’Éducation Artistique et Culturelle.
Pour l’année scolaire 2019-2020, une mission de Professeur·e en Service Éducatif est reconduite au sein des Musées Bernard d’Agesci et du Donjon à Niort (79).

● Présentation de la structure

Le musée Bernard-d'Agesci a ouvert en 2006 dans l'ancien lycée de jeunes filles, dans un bâtiment de la fin du XIXe siècle.
Ce musée regroupe en un même lieu trois collections différentes : un fonds Beaux-Arts et Arts Décoratifs, un fonds Histoire Naturelle ainsi qu'un conservatoire de l'éducation.
Le musée du Donjon : monument historique classé en 1840, édifice emblématique de l'architecture militaire du Moyen-Âge, témoin de l'évolution urbaine depuis le XIIe siècle, il abrite depuis 1896 l'un des plus anciens musées d'ethnographie de France (mobilier poitevin et vie en milieu rural dans la 2ème moitié du XIXe siècle) ainsi que des collections d'archéologie liées au territoire.
Les musées sont dirigés depuis octobre 2012 par Laurence Lamy, conservatrice en chef des musées de la communauté d'agglomération du Niortais.
Les deux établissements sont labellisés Musée de France.

● Les missions des PSE

Les missions du Professeur·e en Service Éducatif au sein des Musées Bernard d'Agesci et du Donjon sont les suivantes :
1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par les Musées Bernard d'Agesci et du Donjon et promouvoir leur fréquentation par les enseignants et leurs élèves.
Les PSE utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'action culturelle, sites disciplinaires, sites des DSDEN, réseaux sociaux) et interviennent directement auprès des établissements.

2. Accompagner l'équipe des Musées Bernard d'Agesci et du Donjon dans la mise en place d'un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif.

3. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.

4. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, jeux et mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres du réseau Canopé (documentation pédagogique.)

5. Inscrire le travail dans le cadre du PEAC (Parcours en éducation artistique et culturelle) et s'assurer de sa mise en œuvre au regard des différents partenariats, accompagnés par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DRAC, DRAAF, Canopé, …).

6. Au sein du service éducatif des musées de Niort agglo, le·la Professeur·e en Service Éducatif mettra en avant les différents piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle en favorisant la Rencontre (Pilier 1) avec ces lieux de culture

et d'histoire et les ressources spécifiques qui s'y trouvent ainsi que les acteurs de la culture qui y travaillent. Il·elle veillera à développer un corpus d'ateliers de pratique (pilier 2 : Pratiquer) qui permettra aux publics scolaires de développer leurs connaissances et compétences artistiques et culturelles. Enfin, le·la Professeur·e en Service Éducatif veillera à produire des ressources qui permettront aux publics scolaires de s'approprier la thématique travaillée ou d'approfondir les connaissances liées à la visite du site (Pilier 3 : S'approprier) en favorisant des prolongations de l'animation en classe (lectures, réalisation de documentaires (vidéos, webdocs, podcasts, pages web etc.), entretiens, rencontres et débats, travaux d'arts plastiques, production littéraire etc.).

● Le suivi des actions et le bilan d'activité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif informe régulièrement la DAAC afin de communiquer et valoriser les actions menées au sein de la structure culturelle. À la demande de la DAAC, le/la Professeur·e en Service Éducatif établit un bilan d'activité. Ce document met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du service des publics et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par le responsable de la structure culturelle, il est transmis à la DAAC.

● Tutelle et responsabilités

Dans le cadre de leur mission au sein de ces services, les personnels enseignants sont placés sous l'autorité du responsable de la structure culturelle concernée et sous la tutelle et responsabilité administrative de la Délégation à l'Action Culturelle (DAAC). La responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

● Profil et indemnité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif, qui doit être affecté·e à temps plein dans un collège ou un lycée public de l'académie, bénéficiera pour accomplir cette mission de 1 IMP – soit un travail au sein du service des publics de 2 heures par semaine.

● Candidature

La réponse à cet appel à candidature prendra la forme :

- d'une lettre de motivation
- d'un Curriculum Vitae

● Contacts et Agenda

La candidature devra parvenir simultanément et par courrier électronique uniquement à :

- Annie Mathieu, Déléguée Académique à l'Action Culturelle (daac@ac-poitiers.fr),
- Grégoire Bienvenu, Coordonnateur Réseau PSE (daac.serviceeducatif@ac-poitiers.fr),
- Laurence Lamy, Conservatrice en chef des musées de la communauté d'agglomération du Niortais (laurence.lamy@agglo-niort.fr),
- Fabienne Texier, Attachée de conservation aux Musées Bernard d'Agesci et du Donjon. (fabienne.texier@agglo-niort.fr),

La candidature devra parvenir au plus tard le 15 septembre 2019.
Après examen des candidatures, une commission composée de l'équipe de direction des Musées, de la Déléguée Académique à l'Action Culturelle et/ou des Conseillers Académiques entendra les candidats susceptibles d'être retenus avant le 30 septembre 2019. Les candidats concernés seront prévenus par courrier électronique.

La prise de fonction sera effective au mois d'octobre 2019.

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.